

Deliveroo en correctionnelle

Enfin ! Après une très longue enquête judiciaire, la société de livraison à domicile **Deliveroo** et trois de ses anciens dirigeants passeront en procès en mars 2022 pour s'expliquer sur des faits de travail dissimulé qui leur sont reprochés.

Après les procès - et les condamnations - de **France Télécom** et d'**Ikea**, respectivement pour harcèlement managérial et espionnage de son personnel, c'est au tour de la multinationale britannique de répondre de ses pratiques qui pourraient être jugées de violation, à une échelle de masse, du droit du travail.

En dépit du soutien de la "**Startup Nation**" aux plateformes qui précarisent et remettent en cause notre modèle de protection sociale pour leurs seuls profits, le procès pénal de l'uberisation aura bien lieu et c'est déjà une victoire.

Nos structures se félicitent de cette décision et se constitueront partie civile à cette occasion ; elles appellent toutes et tous les livreurs et anciens livreurs à faire de même.

22 septembre 2021

